Chaque année, au cours de l'été dans les vignobles Bordelais de France et de Navarre, le lot d'injustices sociales s'accumule, au détriment de nombreus-es travailleurs-es saisonniers, qui viennent dans nos contrées, faire les vendanges. Déjà l'année passée, des travailleurs-es eurent à subir des conditions semblables, dignes des temps ou le seigneur régnait en maître absolu, au château Bergonnieux à Léognan, sans pour autant être inquiété par l'inspection du travail.

Aujourd'hui, cela se passe à Saint-Emilion, dans l'entreprise « Performances vignobles » qui réalise différentes tâches dans les vignobles dans la zone de Saint-Emilion. Elle emploie des travailleurs-es saisonniers qui pour la plupart d'entre eux sont « travailleurs-es détaché-es, de la communauté européenne sans logement en France.

L'entreprise n'offre pas le logement, et ne facilite pas non plus l'accès à un endroit où ces travailleurs-es peuvent s'installer. Naturellement, en grands seigneurs, les propriétaires des vignes n'acceptent pas de prêter, un bout de terrain, pour installer, toiles de tente ou caravanes. De plus, aucun camping autour n'accepte des travailleurs-es agricoles, cela doit déranger les touristes, même le camping municipal de Sainte-Terre a refusé de les recevoir.

Comme au temps du moyen-âge, mais profitant de la modernité et des lois qui leurs sont favorables (comme toujours), ces bourgeois ont laissé ces travailleurs-es se cacher dans les bois aux alentours afin de trouver une place pour dormir se reposer, cuisiner, vivre en somme. Mais après chaque journée de travail, ils doivent changer d'endroit dans la crainte de voir débarquer les gendarmes. Après avoir longuement insisté, le chef d'équipe a réussi à ce que l'un des proprios prête un terrain, théoriquement disposant d'eau et d'électricité, mais en réalité, l'eau provient d'un marais impropre à la consommation ; l'électricité, c'est une vulgaire rallonge accrochée à un arbre.
Le terrain en question était en réalité trop petit pour héberger 25 personnes.
En voyant le mauvais traitement fait aux travailleurs, plusieurs d'entre eux sont parties. De plus, l'entreprise voulait faire travailler 1 h 15 minutes gratuitement ceux qui sont restés, pour compenser la pause de 30 minutes de discussion.

Finalement, l'entreprise a licencié les 25 personnes du campement, sous prétexte que deux d'entre elles s'étaient installées à l'extérieur de la zone délimitée.
Combien de souffrances physiques , morales et d'humiliations doivent encore subir nos camarades (nos mères, nos pères, nos filles et fils) travailleurs saisonniers pour que l'on prenne en considération, ne serait-ce que les besoins élémentaires pour

une vie digne et respectueuse ?
Cette entreprise, qui affiche sans aucun préjugé, une raison sociale aussi alléchante que Performances Vignobles et qui déclare allègrement un chiffre d’affaire de 486 230 000 euros pour l’année 2015 avec une progression de 17,60% entre 2014 et 2015.

On doit dénoncer ce genre de « Performances Ignobles »d’un autre siècle. Notre syndicat lui met le label suivant :

Attention! Entreprise ne respectant pas les droits les plus élémentaires des travailleurs-es

MAC